

Convoqué par lettre du 9 avril 2014 signée de M. Jean-Paul STANZEL, président sortant, les membres du nouveau conseil de communauté se sont réunis à l'espace sportif de Croas Ver à COMBRIT,

Le jeudi 17 avril 2014 à 18 h 00.

M. BEAUFILS, maire de COMBRIT SAINTE-MARINE « *porte d'entrée du pays bigouden* », a souhaité la bienvenue à l'ensemble des élus pour cette séance d'investiture. Il a rappelé que le 23 juin 1675 à l'église Saint Tugdual, a démarré la révolte des bonnets rouges qui devait se terminer par la pendaison du seigneur du manoir du Cosquer. Mais, a-t-il ajouté « *les Combritois sont des gens pacifiques et personne ne sera pendu ce soir* ».

M. STANZEL, président sortant félicite les nouveaux élus, remercie les personnels de la communauté et des communes présents ce soir, pour ce qui sera « *la dernière mission* » de son mandat.

Il rappelle que par arrêté du 28 décembre 1993, Monsieur le Préfet du Finistère a autorisé la création de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD composée des communes de COMBRIT, GUILVINEC, ILE TUDY, LOCTUDY, PENMARC'H, PLOBANNALEC-LESCONIL, PLOMEUR, PONT-L'ABBE, SAINT-JEAN-TROLIMON, TREFFIAGAT, TREGUENNEC et TREMEOC.

Cet arrêté a été modifié à plusieurs reprises pour tenir compte de l'évolution des compétences et définir l'intérêt communautaire et tout récemment (arrêté préfectoral du 19 septembre 2013) pour fixer la composition du conseil. Cet arrêté entérine l'accord local intervenu – à la majorité qualifiée -entre les communes du pays bigouden sud.

M. STANZEL précise que la composition du conseil est désormais la suivante :

Communes	Nbre de conseillers par commune
COMBRIT	4
GUILVINEC	3
ILE TUDY	2
LOCTUDY	5
PENMARC'H	6
PLOBANNALEC-LESCONIL	4
PLOMEUR	4
PONT-L'ABBE	8
SAINTE JEAN TROLIMON	2
TREFFIAGAT	3
TREGUENNEC	2
TREMEOC	2
	45

M. STANZEL précise que les STATUTS CONSOLIDES de la communauté de communes sont en ligne sur le site internet de la communauté de communes <http://www.ccpbs.fr/rubrique-ccpbs/pays-bigouden-sud/les-competences/> et remis à l'ensemble des conseillers sous forme numérique (clé USB).

Il rappelle que l'élection des conseillers communautaires a été profondément modifiée par les lois du 16 décembre 2010 et du 17 mai 2013; elle varie selon la population des communes.

Il précise que dans les communes de moins de 1 000 habitants (ILE TUDY & TREGUENNEC), en application de l'article L.273-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal « dans l'ordre du tableau ».

Le conseil municipal de **L'ILE TUDY** a ainsi désigné conseillers communautaires le 30 mars 2014 : M. Eric JOUSSEAUME, maire et M. Jean-Yves BOUDEHEN, 1^{er} adjoint ; ce dernier n'ayant pas souhaité siéger à la communauté de communes, a présenté sa démission. De ce fait, M. Paul COÏC, 2^{ème} adjoint, est devenu conseiller communautaire.

Le conseil municipal de **TREGUENNEC** a désigné le 28 mars 2014 : M. Claude BOUCHER, maire et M. Stéphane MOREL, 1^{er} adjoint.

Dans les autres communes, les conseillers communautaires ont été élus le même jour et sur le même bulletin de vote que les conseillers municipaux.

Au soir du 23 mars, ont ainsi été élus conseillers communautaires

- De **COMBRIT**, M. Jacques BEAUFILS, Mme Liliane TANGUY, M. Vincent GAONAC'H, M. Gérard YVE ;
- Du **GUILVINEC**, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Stéphanie GADONNAY, M. Daniel LE BALCH.
- De **SAINT-JEAN-TROLIMON**, Mme Katia GRAVOT et M. Yannick DROGUET.
- De **TREMEOC**, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Isabelle TANNEAU.

Et au soir du 30 mars, ceux de

- **LOCTUDY**, Mme Christine ZAMUNER, M. Jean LAOUENAN, Mme Marie-Ange BUANNIC, M. Philippe MEHU, Mme Maryannick RAPHALEN,
- **PENMARC'H**, M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Maurice LE FLOCH, Mme Amandine GUYOMAR, M. Bruno CARIOU, Mme Marie-Christine MORIN,
- **PLOBANNALEC-LESCONIL**, M. Frédéric LE LOCH, Mme Guylhaine CALVEZ, M. Bruno JULLIEN, M. Yannick LE MOIGNE,

- **PLOMEUR**, M. Ronan CREDOU, Mme Marie-Thérèse GOUZIEN, M. Marcel GARREC, M. Hubert ANDRO,
- **PONT-L'ABBE**, M. Thierry MAVIC, Mme Valérie DREAU, M. Stéphane LE DOARE, Mme Anne TINCQ, M. Joël MARTIN, Mme Carine BARANGER, M. Daniel COUÏC, Mme Annie CAOUDAL,
- **TREFFIAGAT**, M. David CHEVRIER, Mme Danielle BOURHIS, Mme Marie-Line LE PAPE. Cette dernière ayant démissionné, est remplacée par Mme Nathalie TANNEAU.

Le Président fait procéder à l'appel des présents ;

COMBRIT	M. BEAUFILS Jacques M. GAONAC'H Vincent Mme TANGUY Liliane M. YVE Gérard
GUILVINEC	Mme GADONNAY Stéphanie M. LE BALCH Daniel M. TANNEAU Jean-Luc
ILE TUDY	M. COÏC Paul M. JOUSSEAUME Eric
LOCTUDY	Mme BUANNIC Marie-Ange M. LAOUENAN Jean M. MEHU Philippe Mme RAPHALEN Maryannick Mme ZAMUNER Christine
PENMARC'H	M. BUREL Christian M. CARIOU Bruno Mme DUPONT Marie-Claire Mme GUYOMAR Amandine M. LE FLOCH Maurice M. TANTER Raynald
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme CALVEZ Gylhaine M. JULLIEN Bruno M. LE LOCH Frédéric M. LE MOIGNE Yannick
PLOMEUR	M. ANDRO Hubert M. CREDOU Ronan M. GARREC Marcel Mme GOUZIEN Marie-Thérèse
PONT-L'ABBE	Mme BARANGER Carine Mme CAOUDAL Annie M. COUÏC Daniel Mme DREAU Valérie M. LE DOARE Stéphane M. MARTIN Joël M. MAVIC Thierry Mme TINCQ Anne
SAINT-JEAN-TROLIMON	M. DROGUET Yannick Mme GRAVOT Katia

TREFFIAGAT	Mme BOURHIS Danielle M. CHEVRIER David Mme LE PAPE Marie-Line
TREGUENNEC	M. BOUCHER Claude M. MOREL Stéphane
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H Jean Mme TANNEAU Isabelle

A l'exception de Mme Amandine GUYOMAR qui a donné pouvoir à M. Christian BUREL, tous les conseillers sont présents. Avec 44 présents et 45 votants, le quorum est largement atteint.

Le président sortant déclare le nouveau conseil de communauté installé.

M. STANZEL constate que le conseil s'est un peu plus féminisé mais qu' « *on n'est pas encore à la parité* ». Il a aussi été largement renouvelé puisqu'il y a 15 « anciens » pour 30 « nouveaux » dont certains ont d'ailleurs déjà siégé dans la structure intercommunale dans le passé.

Avant de conclure, M. STANZEL souhaite apporter « *quelques mots de clôture qui n'engagent que moi* ». Il regrette le mode de scrutin, insuffisamment lisible pour les administrés et qui ne favorise pas l'établissement d'un programme pour le territoire. Il constate que l'intercommunalité bigoudène a profondément évolué, d'une structure technique comme le SIVOM de 1923 à une structure de projet, plus proche de l'humain. Il salue le consensus qui a prévalu pendant la précédente mandature : 96% des délibérations ont été prises à l'unanimité. Il est satisfait de la solidarité entre des communes de tailles différentes, littorales ou non. M. STANZEL rappelle aux nouveaux conseillers que des évolutions sont à venir soit par choix soit pour répondre aux exigences réglementaires... dans un contexte de raréfaction de l'argent public. Cette situation imposera des mutualisations de services sur le territoire. Pour lui, les communes doivent demeurer l'échelon de proximité ; la communauté de communes ne prenant le relais que si elle peut apporter une valeur ajoutée.

Il souhaite « *Bon vent* » à la communauté de communes et « *Kenavo* » aux conseillers.

M. STANZEL quitte la présidence sous les applaudissements de l'assemblée, après avoir passé le relais à M. BEAUFILS, doyen d'âge.

Election du président de la communauté de communes

M. BEAUFILS propose, comme le veut la tradition, de désigner pour l'assister les benjamins de l'assemblée :

- Madame Carine BARANGER de PONT-L'ABBE
- Monsieur Vincent GAONAC'H de COMBRIT
- Madame Stéphanie GADONNAY du GUILVINEC

Il rappelle que les dispositions applicables dans les communes pour l'élection du maire sont les mêmes dans les établissements publics de coopération intercommunale pour l'élection du président : Le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. *« Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».*

Il est remis un bulletin pour l'élection du Président.

M. BEAUFILS rappelle qu'au passage dans l'isoloir, chaque conseiller y inscrira le nom du candidat de son choix, pliera le bulletin et, à l'appel de son nom, le glissera dans l'urne. Les conseillers seront appelés commune par commune.

M. Raynald TANTER se porte candidat tout comme M. Thierry MAVIC.

Le nombre de votants (45) est égal à celui du nombre de bulletins trouvés dans l'urne.

Le dépouillement du vote recense 28 voix en faveur de M. TANTER et 17 voix pour M. MAVIC.

M. BEAUFILS proclame élu président de la communauté de communes, M. Raynald TANTER.

(applaudissements).

M. TANTER fait part de son émotion ...

Ce qui se dessine dans les intentions exprimées au niveau national, fera, quoiqu'il en soit, que la place et le rôle de l'intercommunalité dans l'organisation territoriale seront renforcés.

Il est fort probable que des critères de dimensionnement des collectivités interviendront pour une juste représentation des territoires mais aussi pour l'exercice de l'ensemble des compétences qui leur seront dévolues par la loi.

Nous n'en sommes pas là, mais nous nous devons d'ores et déjà en prendre conscience à l'échelle de notre Communauté de Communes.

C'est un sujet réflexion que nous aurons à mener et de décisions que nous serons inéluctablement amenés à prendre.

Dans ce cadre, et au préalable, il me semble important pour ne pas dire essentiel, de placer la CCPBS dans un contexte qui puisse la situer avantageusement dans le rapport de force politique, au bon sens du terme, avec et face aux partenaires du territoire.

Mon objectif que la CCPBS puisse être vue de l'extérieur, comme crédible, audible, lisible. Pour cela, il faut qu'elle le soit aussi de l'intérieur.

Il faut donc que notre ambition émane d'un projet partagé qui transcende nos frontières communales, sans toutefois les remettre en cause dans leurs existences légitimes.

Nous avons tous à gagner en portant une intercommunalité forte. Les petites communes comme les plus grandes.

Il y a des évidences qu'il ne faut pas nier en termes de centralité et des charges qui vont avec. Quand, je dis cela, je pense, bien évidemment à Pont-L'Abbé.

Cela n'est en rien contradictoire, loin s'en faut, avec une volonté de développement harmonieux et réparti sur l'ensemble de nos communes et donc... servir à la structuration de notre territoire.

La courte histoire de notre communauté de communes a été en grande partie marquée par l'expression d'intérêts communaux devant être portés l'échelle communautaire que par celle de l'intérêt communautaire servant les intérêts communaux.

C'est vrai, et on pouvait l'entendre en son temps, que certains élus municipaux étaient réticents à voire progressivement leurs prérogatives reprises à l'échelon intercommunal.

Je ne suis pas du style à jeter le bébé avec l'eau du bain, aussi je tiens à saluer les efforts qui ont été fait sous le mandat de Jean-Paul Stanzel et qui ont permis quelques évolutions de compétences dans un esprit un peu plus communautaire.

Aujourd'hui, je suis convaincu que la nouvelle génération d'élus que vous représentez est consciente des enjeux de l'intercommunalité.

D'abord pour accompagner les municipalités, à l'heure où l'Etat, depuis déjà plusieurs années, se désengage de l'accompagnement et de l'ingénierie en faveur des communes et notamment des petites qui n'ont que trop peu de moyens.

Ensuite, sur la bonne utilisation de l'argent public, dans le contexte du rétablissement national des fonds publics. Contexte qui entraîne la réfaction probablement pérenne des recettes budgétaires venant de l'Etat et la sélectivité des subventionnements émanant des collectivités territoriales et autres fonds européens.

Il nous faut donc absolument parler projets structurants, services partagés et mutualisation de moyens, ... et ce sur fond du bon usage de l'argent public ainsi que sur le respect du principe de maintien de services publics de qualité.

L'heure est aussi aux contractualisations. Celle avec le Département, qui va être actualisée dans les prochains mois. Celle avec la Région au travers des contrats de Pays. Ce sont là, des trains qu'il ne faut pas rater au risque de se faire distancer.

Le rapprochement et les relations avec les communautés voisines sont également des pratiques que nous devons intensifier sur des objectifs partagés en termes de structuration et valorisation à l'échelle de notre bassin de vie et d'emplois quimpérois.

*Et puis, mes chers collègues, à lire nos programmes pour les récentes élections municipales, nous sommes tous d'accord pour dire que la priorité des priorités, **notre priorité des priorités**, concerne le volet économique.*

Il ne s'agit pas de nous contenter d'un affichage de circonstance, mais bien de nous mettre en action. Et sur cet aspect, nous n'avons pas le droit d'être défaillants, au moins dans la mise en œuvre des moyens pour ce faire.

Il est donc impératif d'être présent sur tous ces fronts, et d'y aller les coudes serrés.

Nous avons du boulot sur la planche. N'oublions jamais que nous sommes élus pour cela !

J'en appelle donc, à notre mobilisation collective. A notre volonté de travailler ensemble, dans l'intérêt général de tous.

Nos sensibilités idéologiques ou politiques, qui naturellement sont à respecter et qui seront exprimées, ne doivent pas constituer un obstacle à cela. Je suis de ceux qui pensent qu'un bon compromis permet d'avancer beaucoup plus vite que la recherche d'un difficile consensus.

L'organisation que nous mettrons en place devra déterminer les responsabilités des uns et des autres pour viser les objectifs de notre ambition. Ce sera l'objet de notre première réunion de bureau.

Nous devons, bien évidemment, et je ne l'oublie pas, associer dans cette organisation les services de la Communauté. La complémentarité entre les élus et les personnels territoriaux constitue, à mon sens, le socle de la nécessaire performance.

Voilà, mes chers collègues, en quelques mots, tracée la première feuille de route que je souhaite vous proposer.

Je sais déjà pouvoir compter sur vous.

Soyez assurés que je serai bien présent et que j'y prendrai la part qui incombe à ma responsabilité, ... responsabilité que j'entends partager avec les vice-présidents dans le cadre des délégations qui leur seront confiées.

Il me restera dès lors à être digne de la confiance que vous m'avez accordée, en votre nom, et à travers vous, au nom de tous les habitants de notre communauté de communes.

Je vous remercie

Le Président salue Jean-Paul STANZEL « pour ses propos dignes et pour le travail accompli » Il associe à ces remerciements des élus comme Daniel GLOAGUEN ou André PAUBERT et d'autres pour leur implication dans la vie communautaire.

M. MAVIC félicite Raynald TANTER de son élection et remercie toutes les personnes qui se sont associées sur son nom. Sans esprit partisan, le conseil communautaire « *a besoin de se structurer, d'avancer. Il y a une gouvernance à mettre en place, des liens avec le conseil de communauté, le bureau* ». Il rappelle qu'à la lecture des professions de foi, les équipes en lice pour les élections municipales ont toutes mis en avant le développement économique. « *Nous devons avoir une politique volontariste, réactive (...) ce service doit être bien visible avec des moyens, des outils* ». Le maire de PONT-L'ABBE espère aussi « *pouvoir sortir du placard quelques dossiers en sommeil* ». Conscient des évolutions réglementaires annoncées, il estime souhaitable de « *travailler avec nos amis du haut pays bigouden et* » – ajoute-t-il – « *je souhaiterais une rencontre des 2 bureaux avant la fin mai* ». S'adressant au nouveau président : « *vous pouvez attendre de nous des partenaires sincères et travailleurs* » pour faire avancer la communauté de communes.

M. TANTER remercie M. MAVIC de « *porter ce message commun* ».

Fixation du nombre de vice-présidents

Le Président rappelle que le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le conseil de communauté sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Sans accord local, le nombre de conseillers communautaires aurait été – en fonction de la population du pays bigouden sud – de 36. C'est sur cette base qu'est calculé le nombre maximum de vice-présidents, soit au maximum **8** (36 x 20% arrondi à l'entier supérieur).

Cependant, le conseil de communauté peut – à la majorité des 2/3 de ses membres – fixer un nombre de vice-présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30% de l'effectif global et ne soit supérieur à 15.

Il est donc permis à l'assemblée délibérante de déroger à la règle des 20% pour porter le nombre de vice-présidents à **11** (36 x 30%). Cependant dans ce cas, l'enveloppe maximale des indemnités de fonction sera calculée sur la base de 8 vice-présidents et répartie entre les vice-présidents élus. Le conseil de communauté aura à se prononcer plus tard sur le montant des indemnités.

M. TANTER propose de fixer ce nombre à **10**. Le vote a lieu à mains levées. La proposition du président est acceptée par 44 voix pour et une abstention (M. YVÉ).

Election des vice-présidents

Le Président expose que le nombre de vice-présidents ayant été déterminé par le conseil, il y a lieu de les élire de la même façon que les adjoints au maire. Il sera procédé successivement à l'élection de chacun des vice-présidents au scrutin uninominal à 3 tours.

1^{er} vice-président

M. TANTER présente la candidature de M. David CHEVRIER. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Il y a 45 votants et 45 bulletins trouvés dans l'urne. Le dépouillement des votes constate qu'il y a 12 bulletins blancs et 33 voix en faveur de M. CHEVRIER.

M. David CHEVRIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 1^{er} vice-président de la communauté de communes. (Applaudissements).

M. TANTER précise qu'il lui délèguera **la promotion économique, le maritime et l'agriculture.**

2^{ème} vice-président

M. TANTER présente la candidature de M. Vincent GAONAC'H. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Il y a 45 votants et 45 bulletins trouvés dans l'urne. Le dépouillement des votes constate qu'il y a 8 bulletins blancs/nuls et 37 voix en faveur de M. GAONAC'H.

M. Vincent GAONAC'H ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 2^{ème} vice-président de la communauté de communes. (Applaudissements).

M. TANTER précise qu'il lui délèguera **l'aménagement, l'habitat et la prospective.**

3^{ème} vice-président

M. TANTER présente la candidature de M. Bruno JULLIEN. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Il y a 45 votants et 45 bulletins trouvés dans l'urne. Le dépouillement des votes constate qu'il y a 9 bulletins blancs/nuls et 36 voix en faveur de M. JULLIEN.

M. Bruno JULLIEN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 3^{ème} vice-président de la communauté de communes. (Applaudissements).

M. TANTER précise qu'il lui délèguera **l'administration générale, le personnel, les équipements communautaires.**

4^{ème} vice-président

M. TANTER présente la candidature de M. Eric JOUSSEAUME. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Il y a 45 votants et 45 bulletins trouvés dans l'urne. Le dépouillement des votes constate qu'il y a 4 bulletins blancs et 41 voix en faveur de M. JOUSSEAUME.

M. Eric JOUSSEAUME ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 4^{ème} vice-président de la communauté de communes. (Applaudissements).

M. TANTER précise qu'il lui délèguera **les finances, le budget.**

5^{ème} vice-président

M. TANTER présente la candidature de Mme Katia GRAVOT. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Il y a 45 votants et 45 bulletins trouvés dans l'urne. Le dépouillement des votes constate qu'il y a 9 bulletins blancs et 36 voix en faveur de Mme GRAVOT.

Mme Katia GRAVOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 5^{ème} vice-présidente de la communauté de communes. (Applaudissements).

M. TANTER précise qu'il lui délèguera **la promotion du territoire et le tourisme.**

6^{ème} vice-président

M. TANTER présente la candidature de M. Thierry MAVIC. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Il y a 45 votants et 45 bulletins trouvés dans l'urne. Le dépouillement des votes constate qu'il y a 10 bulletins blancs/nuls et 35 voix en faveur de M. MAVIC.

M. Thierry MAVIC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 6^{ème} vice-président de la communauté de communes. (Applaudissements).

M. TANTER précise qu'il lui délèguera **l'eau.**

7^{ème} vice-président

M. TANTER présente la candidature de M. Ronan CREDOU. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Il y a 45 votants et 45 bulletins trouvés dans l'urne. Le dépouillement des votes constate qu'il y a 17 bulletins blancs/nuls et 28 voix en faveur de M. CREDOU.

M. Ronan CREDOU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 7^{ème} vice-président de la communauté de communes. (Applaudissements).

M. TANTER précise qu'il lui délèguera **les réseaux et travaux.**

8^{ème} vice-président

M. TANTER présente la candidature de M. Philippe MEHU. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Il y a 45 votants et 45 bulletins trouvés dans l'urne. Le dépouillement des votes constate qu'il y a 7 bulletins blancs/nuls et 38 voix en faveur de M. MEHU.

M. Philippe MEHU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 8^{ème} vice-président de la communauté de communes. (Applaudissements).

M. TANTER précise qu'il lui délèguera **les déchets**.

9^{ème} vice-président

M. TANTER présente la candidature de M. Daniel LE BALCH. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Il y a 45 votants et 45 bulletins trouvés dans l'urne. Le dépouillement des votes constate qu'il y a 13 bulletins blancs et 32 voix en faveur de M. LE BALCH.

M. Daniel LE BALCH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 9^{ème} vice-président de la communauté de communes. (Applaudissements).

M. TANTER précise qu'il lui délèguera **l'environnement, les espaces naturels**.

10^{ème} vice-président

M. TANTER présente la candidature de Mme Annie CAOUDAL. Aucun autre candidat ne se manifeste.

M. MAVIC après avoir précisé qu'il n'a « *rien contre la personne ; tout le monde connaît la sagesse d'Annie* » tient à dire que pour la 1^{ère} fois depuis la création de la communauté de communes, sera élue vice-présidente une personne appartenant au groupe minoritaire dans sa commune. Pour le maire de PONT-L'ABBÉ, on ne respecte pas le choix des électeurs. « *Je tenais à le dire* ».

Le président répond que l'assemblée votera « *pour une personne fléchée* » à la communauté de communes, ce qui lui donne – assure-t-il – « *toute légitimité* ».

Il y a 45 votants et 45 bulletins trouvés dans l'urne. Le dépouillement des votes constate qu'il y a 17 bulletins blancs et 28 voix en faveur de Mme CAOUDAL.

Mme Annie CAOUDAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 10^{ème} vice-présidente de la communauté de communes. (Applaudissements).

M. TANTER précise qu'il lui délèguera **les solidarités**.

Composition du bureau

M. TANTER expose que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, le cas échéant, d'un ou plusieurs autres membres.

Le président propose, comme c'était le cas jusqu'à présent, que le bureau soit composé du président, des vice-présidents et des maires. Il propose de prévoir la possibilité de désigner un suppléant par commune, qui ne siègera qu'en l'absence du titulaire.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Mme BUANNIC tient à féliciter l'ensemble du bureau. Elle regrette néanmoins qu'alors qu'on décide de la parité, il n'y ait, dans l'exécutif, que 2 femmes.

M. MARTIN félicite également les nouveaux élus mais il tient à faire part de son inquiétude vis-à-vis du président. *« Membre du parti socialiste, vous n'avez pas accepté la démocratie dans votre commune ; vous avez passé outre le vote des adhérents de votre parti et écarté TANTER : maire de PENMARC'H, vice-président du conseil général, président d'Habitat 29 et de la SAFI et maintenant président de la communauté de communes et lui demande : « comment faites-vous ? Les journées n'ont que 24 heures. Pourrez-vous mener ces tâches correctement ».*

M. TANTER *« ne répondra pas sur le 1^{er} point, les électeurs ont tranché ».* Concernant les mandats électifs, il répond qu'il ne se représentera pas en 2015 au conseil général. Pour le reste, j'ai des vice-présidents autour de moi, avec des délégations ; à la mairie, j'ai des adjoints. Les autres mandats ne sont pas aussi chronophages ». Pour le président, *« c'est avant tout une question d'organisation ; je n'ai pas peur du travail d'élu. Je me consacrerai totalement à ces mandats ».*

M. MARTIN en prend acte. Il indique à M. TANTER qu'il sera attentif au respect de ces propos.

M. CARIOU remet au président sa démission de conseiller communautaire dont il donne lecture à l'assemblée.

Monsieur le Président,

A l'occasion des dernières élections municipales, près de 42 % des électeurs de Penmarc'h ont fait confiance à la liste que je conduisais.

Malgré l'attente et les encouragements de nombreux habitants, ce résultat a été insuffisant pour constituer une majorité communale, se traduisant par un seul élu à la Communauté de Communes, et avec pour effet de réduire la représentation pour une mise en œuvre de projets de développement que nous entendions soutenir. Je suis ainsi le seul élu présenté par la liste « Mieux vivre à Penmarc'h ».

Au vu de cette situation, j'ai fait le choix de remettre mon mandat, ce qui revient à placer Monsieur Robert BOUGUEON en qualité d'élus communautaire. Cette décision vient conforter les positions pour le développement économique, défendues par les colistiers au cours de la campagne, tout particulièrement en matière maritime avec des enjeux très importants pour l'ensemble du territoire. Je prends cette décision pour que le monde maritime soit ainsi représenté du mieux possible au sein de la Communauté de Communes.

Sa démission, précise-t-il, permettra à Robert BOUGUEON de devenir conseiller communautaire et d'associer le développement économique et le maritime. « Ce n'est pas une décision que je prends de gaieté de cœur, je le fais pour le monde maritime ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Le secrétaire de séance,

Vincent GAONAC'H

Le président,

Raynald TANTER